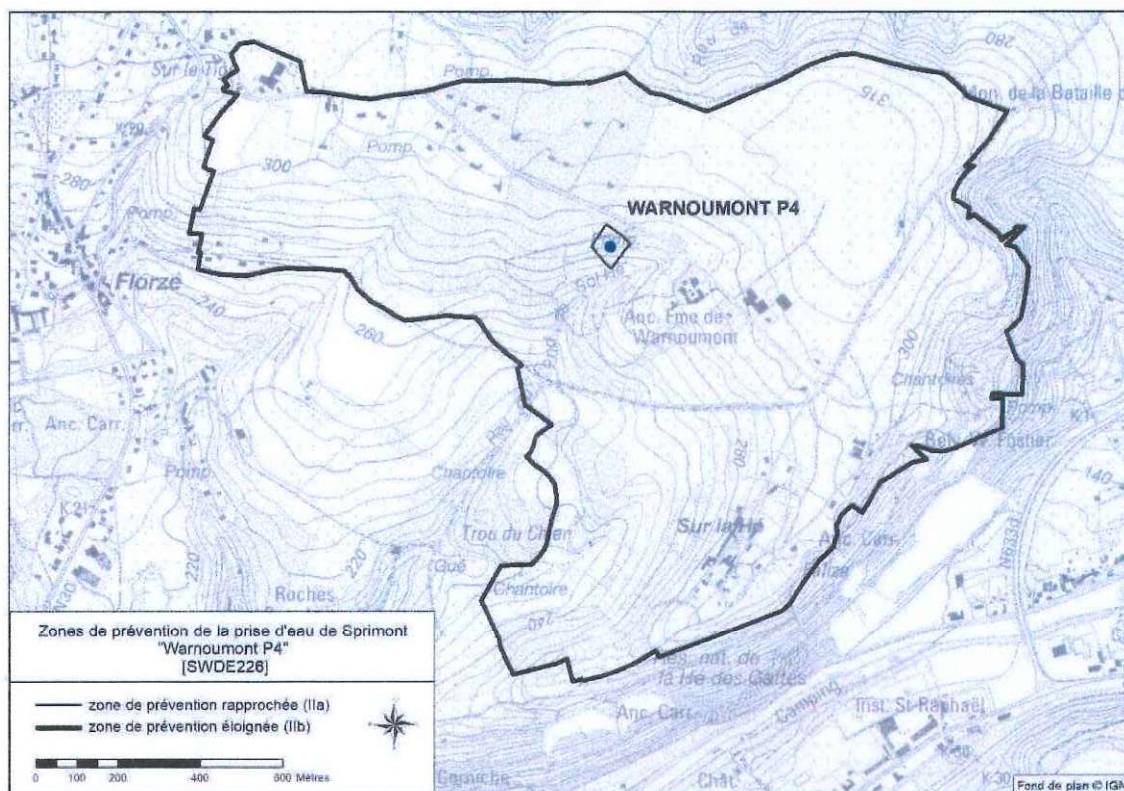


Annexes à l'arrêté ministériel du 9 décembre 2024 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Warnoumont P4 » sis sur le territoire de la commune de Sprimont

ANNEXE I : Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 9 décembre 2024 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé « Warnoumont P4 » sis sur le territoire de la commune de Sprimont.

Namur, le 9 décembre 2024.

Le Ministre de l'Environnement,
Y. COPPIETERS